

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	50 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Novembre 1874.

Chronique générale.

Plus nous approchons de la rentrée de la Chambre, plus l'incertitude augmente sur la vitalité du ministère, sur les dispositions des diverses fractions parlementaires. Cette incertitude est très-favorable pour la propagation des bruits les plus contradictoires.

C'est ainsi que des journaux persistent à répandre le bruit que M. le duc de Broglie serait appelé à reprendre la vice-présidence du conseil. Tel serait, en effet, le désir du maréchal, auprès duquel l'ex-ministre jouit toujours d'une grande faveur ; mais les amis les plus dévoués du duc de Broglie déclarent eux-mêmes que son retour au pouvoir est impossible avec la Chambre actuelle où il serait assuré d'être en minorité.

Quel personnage politique se trouve aujourd'hui en position de devenir chef d'un nouveau ministère ? Il serait bien difficile de le dire.

On parle aussi de négociations pour rapprocher M. Dufaure du maréchal de Mac-Mahon et placer le célèbre avocat à la tête d'un ministère auquel il rallierait un certain nombre de membres du centre gauche. Il semble que cette combinaison a peu de chances d'aboutir, car M. Dufaure ne veut pas abandonner le principal article de son programme, c'est-à-dire la reconnaissance de la République. Le maréchal de Mac-Mahon serait si peu disposé à adopter ce programme que l'on va jusqu'à dire que si la proposition Casimir Périer venait à être reprise et adoptée sous une forme quelconque, le maréchal donnerait sa démission.

Enfin, pour n'oublier aucun des détails de la chronique du jour, je vous signalerai aussi M. de Fourtou qui aspirerait à reprendre un portefeuille, mais, cette fois, en séparant sa cause de celle des bonapartistes. Il compte prendre une part active à la discussion des lois constitutionnelles et essayer de ressaisir une situation qui lui permette de rentrer dans une combinaison ministérielle.

Toutefois, quand viendront les débats sur ces fameuses lois constitutionnelles ? Plusieurs des ministres sont, dit-on, d'avis d'ajourner cette discussion. Le prétexte serait la nécessité de hâter le vote du projet de loi complémentaire sur l'armée. Le général de Cissey, dès le 30 novembre, monterait à la tribune et demanderait à la Chambre de mettre immédiatement à son ordre du jour le projet de loi sur les cadres et l'effectif de l'armée ; or, ce projet n'exigera pas moins de six semaines à deux mois de discussions, ce qui renverrait les lois constitutionnelles au mois de février. Ce serait toujours du temps de gagné, et qui sait si, pendant cet intervalle, il ne surgira pas quelque incident, intérieur ou extérieur, pour tirer d'embarras le gouvernement et l'Assemblée. Dans l'état d'impuissance générale où nous sommes tombés, tout le monde compte sur l'imprévu.

Le renseignement qui précède semble être confirmé par la note suivante de l'Avant militaire :

« Nous croyons savoir que de nombreux députés ont l'intention de demander à l'Assemblée nationale de discuter, toute affaire cessante, le projet de loi sur les cadres et les effectifs, dès la rentrée de la Chambre.

» Ces honorables représentants ont, pendant les vacances, acquis l'assurance qu'il ne fallait apporter aucun retard dans la discussion et le vote d'une loi dont dépend l'avenir de l'armée et qu'elle attend depuis si longtemps avec une légitime impatience. »

On lit dans le même journal :

« On sait que la commission des 45 s'est déjà occupée, au cours de l'élaboration de la loi sur les cadres et les effectifs, de l'organisation à donner au service d'état-major.

» Nous avons acquis l'assurance que, dès la reprise de ses travaux, la commission s'occupera spécialement de la codification du projet de loi sur l'état-major, projet de loi dont les bases sont depuis longtemps arrêtées dans la pensée de ses membres les plus influents. Ces députés comptent proposer à la Chambre de n'apporter que très-peu de modifications dans l'ordonnance qui régit l'état-major allemand, qui serait adopté dans son ensemble. »

La France annonce que le duc d'Audiffret-Pasquier, dont tous les journaux ont annoncé le retour à Paris, n'a fait qu'y passer 24 heures. Il est ensuite reparti pour son château de Sassy, dans l'Orne, où se trouve cette admirable bibliothèque, l'une des plus belles parmi les bibliothèques particulières de France, qui provient en partie de la succession du chancelier Pasquier et renferme sur l'histoire de la Restauration de nombreux documents inédits.

Le duc Pasquier ne se réinstallera définitivement à Paris que le 26 de ce mois. Dès son retour, il réunira le centre droit, afin de lui faire part de la résolution qu'il a prise de se démettre de ses fonctions de président et de ne pas se laisser réélire, et aussi afin de se faire donner un successeur.

Une lettre de M. le député Christophe établit que la reconnaissance légale de la République et son organisation sont absolument nécessaires. Le point capital est d'éviter des élections plébiscitaires et d'empêcher que la forme du gouvernement soit le seul objet de discussion devant le suffrage universel.

Le centre gauche votera l'organisation républicaine des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, et la dissolution, si cette organisation est rejetée.

M. Christophe dit que le centre gauche est prêt à accepter toutes les propositions raisonnables donnant à la République une existence légale.

Le National annonce que les députés de la gauche faisant partie du barreau, vont se réunir pour déférer au conseil d'Etat la question du sectionnement des villes et communes, et pour les mettre en demeure de statuer sur la légalité des arrêtés qui viennent d'établir ce sectionnement.

On ne voit pas très-bien à quel titre ces messieurs pourraient actionner devant le conseil d'Etat. Comme électeurs, ils ont le droit de déférer l'arrêté qui a été publié dans

le département auquel ils appartiennent ; mais ils n'ont pas qualité pour déférer en bloc les arrêtés de tous les préfets. Nous pensons que le National a un peu exagéré les intentions de ses amis.

Un fait assez curieux :

Dans le canton de Billon (Puy-de-Dôme), qui compte plus de 4,000 électeurs, il ne s'est pas présenté de candidat au conseil d'arrondissement, le 4 octobre dernier. Les électeurs ont été convoqués de nouveau. Les candidats ont persisté à faire défaut, et les dix maires du canton se sont rendus pour la forme devant les dix urnes respectives, qu'aucun électeur n'a visitées.

Le même cas s'est déjà présenté dans le département des Landes.

Le discours prononcé, il y a deux jours, par M. Victor Hugo sur la tombe de madame Paul Meurice se termine par ces paroles :

« Que l'âme éternelle accueille dans la haute demeure cette âme immortelle !...
» Le tombeau n'est ni ténébreux, ni vide.
» C'est là qu'est la grande lueur. Qu'il soit permis à l'homme qui parle en ce moment de se tourner vers cette clarté. Celui qui n'existe plus pour ainsi dire ici-bas, celui dont toutes les ambitions sont dans la mort, a le droit de saluer au fond de l'infini, dans le sinistre et sublime éblouissement du sépulcre, l'astre immense : Dieu ! »

Il est à remarquer que le *Siècle*, l'*Evénement* et le *XIX^e Siècle* ne reproduisent pas ce passage du discours de M. Victor Hugo.

Tombé des tours de Notre-Dame dans les bas-fonds de la démagogie, M. Viollet-le-Duc s'est fait ramasser par M. Gambetta, qui le propose comme candidat municipal aux électeurs républicains du IX^e arrondissement. Le candidat est digne du patron et de la cause. Néanmoins, comme les antécédents de M. Viollet-le-Duc, ancien favori de Compiègne et familier des princes d'Orléans, ne sont pas purs, la feuille gambettiste a dû lui refaire auprès des électeurs une virginité républicaine. L'explication des diverses apostasies politiques du candidat est un chef-d'œuvre de tartuferie. Nous citons :

« Un artiste de cette valeur et de cette importance a été souvent occupé sous les régimes antérieurs à la République ; aujourd'hui encore, il est chargé de la restauration de divers édifices historiques appartenant à la maison d'Orléans : il convient de féliciter ceux qui savent reconnaître le talent où il est et qui s'adressent à lui. La démocratie fait aujourd'hui comme l'Empire et comme les princes. Elle s'adresse à M. Viollet-le-Duc pour la représenter, et il se trouve qu'il y est admirablement propre et préparé tout ensemble. »

La démocratie peut être fière de recueillir ces restes de l'Empire et de l'Orléanisme !

M. de Bismark vient de déclarer en plein Parlement, et non sans mélancolie, qu'il lui est plus facile de s'entendre dans l'Alsace-Lorraine avec les gens de langue française qu'avec ceux de langue allemande.

Quelle est la cause de cet aveu extraordinaire, de ce cri de la puissance impuissante échappé au vainqueur ?

La voici :

Bien qu'ils proscrivent le français dans les deux nobles provinces, les Tudesques savent s'en servir quand ils ont affaire à ceux de nos compatriotes annexés parlant seulement cette langue ; d'où il résulte une entente relative.

Mais dans leurs rapports avec ces mêmes compatriotes annexés, étrangers à la langue française, le cas est très-différent : ceux-ci refusant de comprendre toute autre langue que le français, qu'ils ne comprennent pas, il s'ensuit une impossibilité de s'entendre à la fois plaisante et héroïque.

Ajoutons que les Alsaciens qui, au temps de l'union avec la France, négligeaient d'apprendre le français, font maintenant tous leurs efforts pour rattraper le temps perdu. De sorte que, les choses continuant de marcher de ce train, les cinquante ans demandés par le feld-maréchal de Moltke afin d'assimiler l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne seront plus que suffisants pour extirper la langue allemande de cette même Alsace-Lorraine.

Le *Moniteur de l'Armée* publie un décret du Président de la République, daté du 25 octobre, et concernant l'exécution militaire des condamnés à mort. Ce décret est motivé sur ce « qu'il y a lieu, dans un but d'humanité, de rendre plus sûre et plus prompte l'exécution militaire des condamnés à mort. » Voici les principales dispositions de ce règlement :

« Le condamné sera adossé au poteau ; pendant la lecture de l'extrait du jugement, conformément à la loi, un soldat désigné à l'avance lui bandera les yeux et le fera mettre à genoux.

» Dans ce moment le peloton formé sur deux rangs prendra place à la distance indiquée, et le condamné étant laissé seul, l'adjudant placé à quatre pas sur la droite et à deux pas en avant du peloton lèvera son épée. A ce signe, les douze hommes mettront en joue, chacun visera à la poitrine, sur une ligne qui joindrait le milieu des deux bras, c'est-à-dire entre les coudes et les épaules ; l'adjudant, gardant son épée élevée, laissera au peloton le temps d'assurer son tir, puis il prononcera distinctement le commandement « feu ! » qui sera immédiatement suivi d'exécution.

» Un médecin militaire choisi, soit dans le corps de troupe qui aura fourni les tireurs, soit à tour de rôle parmi les plus anciens de la garnison, devra assister à l'exécution. Aussitôt après le feu du peloton, il s'approchera du corps du condamné pour décider s'il faut ou non donner le coup de grâce.

» S'il y a nécessité de donner le coup de grâce, le sous-officier commandé en même temps que le peloton d'exécution, ainsi qu'il est dit à l'article 3, dont l'arme sera chargée d'avance, et qui se tiendra à côté du médecin militaire, placera l'extrémité du canon à cinq centimètres de l'oreille du supplicié et fera ainsi feu à bout portant.

» Les exécutions multiples seront toujours simultanées. Les condamnés seront placés sur une même ligne et séparés par une distance de dix mètres. Un seul adjudant commandera le feu.

» Le médecin militaire qui a assisté à l'exécution examinera le cadavre du supplicié ; il indiquera dans un rapport médico-

légal le nombre et le siège des blessures et appréciera, s'il y a lieu, les circonstances majeures qui auraient, en faisant varier le procédé d'exécution, rendu le coup de grâce nécessaire.

» Ce rapport, indépendant de celui par lequel le décès est médicalement constaté, sera immédiatement remis à l'autorité militaire supérieure qui a ordonné l'exécution du jugement. »

Les journaux de la gauche, dit le Français, nous ont accusés avec une extrême véhémence, quand nous avons dit de Garibaldi qu'il était venu en France en 1870, non pour combattre les Allemands, mais pour faire les affaires de la révolution démagogique. Un document fort curieux vient justifier de la manière la plus formelle notre appréciation ; c'est une lettre écrite par Garibaldi au moment où, en 1870, il quittait Caprera pour venir en France :

« Caprera, 7 septembre 1870.

» A mes amis,

» Hier je vous disais : « Guerre à outrance à Bonaparte. » Aujourd'hui je vous dis : « Soutenez la République française par tous les moyens. » Moi, invalide, je me suis offert au gouvernement provisoire de Paris, et j'espère qu'il ne me sera pas impossible de remplir un devoir.

» Oui, mes concitoyens, nous devons considérer comme un devoir sacré de secourir nos frères de France.

» NOTRE BUT NE SERA PAS CERTAINEMENT DE COMBATTRE LES FRÈRES D'ALLEMAGNE, lesquels ont été l'instrument de la Providence pour renverser dans la poussière l'incube de la tyrannie qui pesait sur le monde, mais nous irons soutenir le seul système qui puisse assurer la paix et la prospérité des nations.

» Je le répète : soutenir par tous les moyens la République française, qui, corrigée par les leçons du passé, sera toujours une des plus fortes colonnes de la régénération humaine. GARIBALDI. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le Landsturm devant le Reichstag allemand.

Le projet de loi sur le landsturm a traversé avec succès l'épreuve d'une première lecture au sein du Reichstag. Bien que, dans cette assemblée, la majorité se montre favorable à son adoption définitive, on s'explique difficilement en Allemagne la résurrection d'une institution qui semblait définitivement abandonnée.

Par l'étymologie même du mot *landsturm*, que l'on traduit très-parfaitement par levée en masse, il nous est facile de nous convaincre de l'utilité qu'avait cette mesure au moment où elle fut prise pour la première fois.

De quoi s'agissait-il, en effet, en 1813, après le désastre de l'expédition de Russie et à la veille de la bataille de Leipzig ?

Aux armées d'invasion de Napoléon, formidables par leur organisation et aussi par leur prestige, il fallait opposer une force nouvelle, supérieure et qui, depuis longtemps, ne faisait plus échec aux conceptions gigantesques du conquérant : le patriotisme. Ce fut grâce à ce patriotisme exalté par des hommes d'Etat comme le baron de Stein, par des hommes de guerre comme Scharnhorst, par des poètes comme Körner, qu'on put faire accepter du peuple l'idée du landsturm, c'est-à-dire du pays devenant torrent pour repousser l'invasion.

La situation est-elle la même aujourd'hui ? On aura beau prêter les plus noires intentions aux ennemis, — héréditaires ou autres, — de l'Allemagne, il est impossible d'apercevoir pour celle-ci le moindre indice d'une invasion probable.

La vérité est que, sous le titre de landsturm, le gouvernement allemand a voulu, dans le but d'augmenter sa puissance militaire, revenir sur les engagements solennels pris par des mandataires du peuple librement élus.

A l'époque de la réorganisation militaire prussienne, la Chambre des députés de Berlin s'était refusée, à la presque unanimité, à s'associer à une politique qu'elle trouvait désastreuse pour la population de la Prusse. A la suite d'un compromis proposé par le ministre de la guerre d'alors, on avait décidé la réduction du service militaire de dix-neuf à douze ans, au moyen de la suppression du second ban de la landwehr ; par contre, le service

militaire dans la réserve avait été augmenté de quatre ans.

Ces engagements du général de Ronn furent renouvelés dans deux circonstances solennelles, au sein du Parlement : une première fois, au moment de la création de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et tout récemment pendant la discussion de la loi d'organisation militaire du nouvel empire d'Allemagne.

Or, si nous examinons le projet de loi qui vient d'être soumis aux délibérations du Reichstag, nous voyons que, lorsqu'il sera devenu loi, il mettra à la disposition du grand état-major de Berlin tous les Allemands âgés de moins de quarante-deux ans.

Le projet a été renvoyé à une commission de quatorze membres. Nous y reviendrons au moment où la discussion s'ouvrira en séance, pour enregistrer une nouvelle victoire du parti militaire.

Pour le faire passer, le gouvernement s'est assuré le concours de l'opposition libérale. Les hommes les plus avancés, faisant litière de leurs plus chères opinions, n'ont pas craint de s'associer à une politique que jadis ils avaient qualifiée de désastreuse.

Dans la séance du 9 novembre, une seule voix s'est élevée parmi les progressistes pour déclarer nettement qu'il n'était pas possible d'admettre une loi qui laissait aux autorités militaires les pouvoirs les plus absolus en ce qui concernait l'appel et l'emploi des hommes composant le landsturm, c'est-à-dire, comme nous l'avons fait observer, de tous les Allemands valides de trente-deux à quarante-deux ans.

ESPAGNE.

La lumière de la vérité commence à dissiper toutes les ombres. La guerre du mensonge, faite depuis si longtemps par les feuilles radicales, n'a écrasé qu'elles, tombées honteusement dans le plus profond discrédit.

Voici ce que dit la Patrie au sujet des derniers événements. Écoutons cette voix, qui n'est pas celle d'un ami :

« Nous avons reçu mardi l'article du *Courrier de Bayonne*, dont nous avons reproduit la teneur dans notre dernier numéro. Mais cet article est trop important pour que nous le laissions passer sans réflexions particulières.

» Après la marche victorieuse de Loma et de Laserna contre les troupes de don Carlos, après le dégagement d'Irun, on s'attendait à des opérations importantes de nature, sinon à terminer d'un coup la campagne, du moins à entraîner la débâcle de l'armée carliste et sa dispersion dans les montagnes de la Navarre.

» Point. Le ministre de la guerre du gouvernement de Madrid donne l'ordre à ses généraux de renoncer à toute tentative de ce côté et de revenir immédiatement vers l'Ebre.

» Puis, on avait un moyen sûr de fermer hermétiquement aux carlistes l'accès de la frontière, de cette frontière que les agents espagnols se plaignent constamment de voir soi-disant violée, et ce moyen l'on y renonce sans rien tenter, même pour le faire réussir.

» En vérité, ou le maréchal Serrano se reconnaît impuissant à venir jamais à bout des carlistes, et alors à quoi bon prolonge-t-il la lutte dans les provinces du Nord de l'Espagne, qu'il couvre inutilement de ruines ; ou c'est une comédie pure qui se joue à Madrid dans les régions officielles, et alors les puissances européennes sont bien... complaisantes vraiment de s'y associer. »

ÉTATS-UNIS.

Le président Grant a adressé aux habitants des Etats-Unis d'Amérique la proclamation suivante :

« Les changements de saison viennent nous rappeler qu'il est temps de mettre une trêve à nos occupations quotidiennes, et d'offrir nos remerciements au Tout-Puissant pour sa miséricorde et l'abondance qu'il nous a envoyée dans le cours de la présente année.

» Les avantages d'un gouvernement libre continuent à nous être prodigués ; la terre a répondu au travail du laboureur ; le pays n'a eu à souffrir d'aucune épidémie ; l'ordre intérieur a été maintenu, et nos relations pacifiques avec les autres nations n'ont pas cessé d'exister.

» Il est donc convenable qu'à de certaines périodes nous abandonnions un peu nos

occupations habituelles et le tumulte de notre vie agitée pour nous unir tous, en signe de reconnaissance des bénédictions du passé, et nous consacrer à l'amour du prochain.

» C'est pourquoi, reconnaissant ces considérations, moi, Ulysse Grant, président des Etats-Unis, je recommande à tous les bons citoyens de se rassembler aux lieux habituels de leurs cultes respectifs, le jeudi 26 novembre prochain, d'adresser avec fervor leurs remerciements au Tout-Puissant, pour les grâces et les faveurs qu'il nous a accordées, et laissant de côté toutes préoccupations politiques et toutes occupations mondaines, d'observer rigoureusement ce jour-là comme un jour de repos, d'actions de grâces et de prière.

» En foi de quoi j'ai apposé ci-bas ma signature et mon cachet, et j'ai également ajouté le timbre des Etats-Unis.

» Fait dans la ville de Washington, le 27^e jour d'octobre de l'année 1874, et la 99^e année de l'indépendance.

» Signé : U.-S. GRANT.

» Par le président :

» Signé : HAMILTON FISH,

» Secrétaire d'Etat. »

Nouvelles militaires.

ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Le *Journal officiel* du 18 novembre publie le programme détaillé de l'École spéciale militaire (Saint-Cyr) pour les examens et le concours de 1875.

Voici les conditions exigées pour l'entrée à l'École :

« Tout candidat nommé élève, qui ne se sera pas présenté au commandant de l'École dans le délai fixé par sa lettre de nomination, sera considéré comme démissionnaire.

» Nul ne peut être admis, s'il n'a au moins la taille de 1 mètre 540 millimètres, exigée par la loi sur le recrutement de l'armée, ou s'il se trouve dans un des cas de réforme prévus par les ordonnances et règlements sur le recrutement de l'armée. En conséquence, les élèves, à leur arrivée à l'École, sont soumis à une contre-visite des officiers de santé.

» Les élèves non militaires devront contracter un engagement volontaire de cinq ans avant leur entrée à l'École. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas atteint l'âge de dix-huit ans au moment de leur entrée à l'École, devront contracter le même engagement dès qu'ils auront atteint cet âge.

» Nul ne peut d'ailleurs être reçu à l'École s'il ne produit un récépissé soit du receveur général de Seine-et-Oise, soit d'un receveur général ou particulier d'un autre département, constatant qu'il a payé le prix du trousseau ou demi-trousseau, et s'il ne remet au général commandant l'École une promesse sous seing-privé, dans la forme indiquée par l'article 1326 du code civil, par laquelle son père, sa mère ou son tuteur s'engage à verser dans la caisse du receveur général du département de Seine-et-Oise ou de tout autre receveur général ou particulier, par trimestre et d'avance, le montant de la pension, si l'élève est pensionnaire, ou de la demi-pension, s'il a obtenu une demi-place gratuite. Cette promesse, qui doit être légalisée par le maire ou par le sous-préfet, sera faite par l'élève lui-même, s'il est majeur ou s'il jouit de ses biens. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ARMÉE TERRITORIALE.

Beaucoup de personnes se sont émues de la nouvelle que les agents de police et la gendarmerie étaient aux trousses des réfractaires de l'armée territoriale.

Que les esprits timorés se rassurent. Il n'y a rien d'effrayant dans la mesure prise par l'autorité militaire, et tout homme de bonne volonté n'a rien à craindre de ses rivaux. En effet, des listes sont encore ouvertes dans les mairies, pour les retardataires qui n'auraient pu, jusqu'ici, se faire inscrire, et ils n'ont qu'à remplir cette formalité pour être en règle avec la loi.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'Angers :

« La comédie de Victorien Sardou, *Nos bons Villageois*, a obtenu sur notre scène un

succès vraiment de bon aloi. Elle le doit à sa valeur intrinsèque sans doute, mais pas omettre, à la manière remarquable dont elle est interprétée, et cela grâce au concours que lui apportent M. Emile Marck et autres artistes d'un mérite réel, que le public apprécie à juste titre et qu'il va voir volontiers. »

» Samedi prochain, pour la quatrième fois, *Nos bons Villageois* seront joués. Il y aura salle comble. »

L'HEURE DE SAUMUR.

Comparée à celle des localités environnantes.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un des précédents numéros de votre journal, vous avez donné l'heure de quelques villes de France, comparée à celle de Paris. Vous plairait-il de faire connaître l'heure des localités environnantes, en prenant pour point de comparaison le méridien de Saumur ?

Ce travail donne les résultats suivants :

1^o Localités dont l'heure est en avance sur celle de Saumur.

Tours	avance de	3 minutes 4 secondes.
Chinon	—	1 — 14 —
Loches	—	4 — 17 —
Le Mans	—	1 — 5 —
Poitiers	—	1 — 39 —
Loudun	—	— — 37 —
Blois	—	5 — 38 —
Vendôme	—	4 — 34 —

2^o Localités dont l'heure est en retard sur Saumur.

Angers	retarde de	1 minute 55 secondes.
Segré	—	3 — 11 —
Beaupreau	—	3 — 40 —
Niort	—	1 — 34 —
Bressuire	—	1 — 40 —
Parthenay	—	— — 40 —
Nantes	—	5 — 32 —
Ancenis	—	4 — 24 —
Laval	—	2 — 48 —
Châteaugontier	—	2 — 31 —

Un voyageur partant de Saumur avec un montre bien réglée ne devrait donc pas se trouver surpris si, en arrivant à Nantes, il la trouvait en avance de 5 minutes 32 secondes.

Il en serait autrement pour celui qui se dirigerait vers Blois ; arrivé dans cette localité, il constaterait un retard de 5 minutes 38 secondes. Déjà en passant à Tours il trouverait une différence de 3 minutes 4 secondes.

Il est midi à Saumur en même temps qu'à Baugé et à La Flèche.

Veillez agréer, etc. L. GUZAIN.

Sur les différents marchés de la Touraine, les vins ont pris, en général, une légère faveur. Cela tient à la qualité de plus en plus reconnue. Il y a bien des celliers inférieurs, mais on retrouve facilement 1870, non-seulement pour la force, ce qui fut tout d'abord incontestable, mais encore pour la liqueur.

LA FOIRE D'ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La Foire ! Encore une vieille coutume qui s'efface et qui disparaît. Elle s'en va comme bien d'autres usages du passé, engendrés par les nécessités de l'époque, et leur ayant machinalement survécu.

Autrefois, la difficulté des communications et par suite l'impossibilité de se procurer les produits fabriqués au loin, le peu d'importance et la modicité des ressources des villes de province stimulaient les colporteurs et baladins, poussaient les communes à favoriser de privilèges spéciaux le séjour momentané de ces industriels errants, et amenaient partout l'établissement d'importantes foires régulières, grands rendez-vous d'affaires et de plaisirs pour les localités où elles avaient lieu.

Toutes ces causes ont successivement disparu, grâce aux inventions de la science moderne, grâce au développement de la vie publique. Aujourd'hui la distance n'existe plus ; les grandes villes de province se suffisent largement à elles-mêmes ; elles ont leur vie propre, leurs ateliers, leurs écoles, leurs musées, leurs théâtres, et souvent elles fourmillent à la capitale plus que la capitale ne peut leur rendre. Au milieu et par l'effet de cette transformation générale, la vieille coutume de la foire chemine clopin-clopat vers la tombe.

Chaque année, nous voyons se faner davantage les oripeaux de papier doré qui, dans notre enfance, flambaient à la lueur fumée des lampions ; chaque année les baraques sont plus pauvres et moins

ombreuses; le saltimbanque s'en va. Comme l'Indien des prairies, il recule de plus en plus devant la civilisation.

Cette année, plus que jamais, cette décadence est visible. Sur le Champ-de-Mars et le long du boulevard, n'était le grand et beau cirque Piège, n'étaient deux ou trois boutiques foraines encore présentables, on pourrait se croire à la kermesse de Bouzy-le-Têt, dans *Nos Bons Villageois*.

Une demi-douzaine de tirs à l'arbalète et au fusil Flobart, un jeu de chevaux de bois, deux musées, trois loteries, deux géantes, une naine et une femme à barbe, un sauvage peu authentique, des marchands de macarons et quelques lutteurs, voilà cette année la foire de la Saint-Martin à Angers.

Du vent, de la boue et de la pluie; de la pluie, de la boue et du vent... et puis, c'est tout.

Malgré cela, messieurs, mesdames, allez à la foire; entrez, entrez partout, ou bientôt il faudra dire: La foire se meurt! la foire est morte!

TROUBLES A ROUGÉ.

Voici les détails que nous donne le *Journal de Châteaubriant* sur les troubles de Rougé (Loire-Inférieure):

M. le sous-préfet de Châteaubriant passait, le 11 courant, le conseil de révision à Rougé (et non Bauge, comme divers journaux l'ont imprimé par erreur). Pendant les opérations du conseil, qui jusque-là n'avaient eu aucun incident, un nommé Daguin se présenta en état d'ivresse manifeste, et proféra à l'adresse de M. le sous-préfet, qui pourtant se montrait, en cette circonstance comme toujours, plein de bienveillance et d'affabilité, les paroles les plus injurieuses. Daguin fut immédiatement arrêté et conduit à la chambre de sûreté, sise à la caserne de gendarmerie.

Les opérations du conseil se continuèrent sans autre incident, et ne se terminèrent que vers six heures et demie du soir. M. le sous-préfet, accompagné du lieutenant de gendarmerie et de son secrétaire, rentra alors à l'hôtel Poulain, placé au milieu du bourg, pour prendre sa voiture.

Plusieurs individus, qui se trouvaient groupés devant l'hôtel, se mirent à proférer les cris de: « A bas le sous-préfet! A bas la gendarmerie! Il faut qu'on nous rende Daguin, ou nous démolissons la gendarmerie! » Le lieutenant se dirige vivement vers le groupe, et saisissant au collet un nommé Boudet, qu'il avait remarqué comme l'instigateur du tumulte, le fait conduire à la caserne. M. le sous-préfet se tenait, pendant ce temps, près de sa voiture qu'on attelait. Il était sans émotion et ne prêtait aucune attention à ces cris injustes et qui bien certainement ne pouvaient le toucher, quand un gros pavé, lancé par une main vigoureuse, vient l'atteindre au-dessus de la tempe droite et le renverse à terre; le sang jaillit abondamment d'une large et profonde blessure.

M. le lieutenant Flickinger s'empresse de le relever et l'emporte sans connaissance à l'hôtel Poulain; on lui prodigue les soins les plus pressés. Il revient bientôt à lui et trouve assez d'énergie pour se mettre en route une heure à peine après l'accident.

Le lieutenant fit prendre les armes aux deux brigades réunies sous ses ordres et assura les mesures nécessaires pour disperser la foule et arrêter les coupables. Le soir même, grâce au tact et à l'énergie du brigadier Trouvé, un nommé Bodin était arrêté. Cet individu avait été aperçu quelques instants avant l'événement, portant une grosse pierre et se dirigeant vers l'hôtel Poulain.

Déjà, dans la soirée et vers la fin du conseil de révision, cet individu avait essayé de provoquer des désordres. Aidé des sieurs Boujus père et fils, il avait voulu amener la foule, la conduire à la gendarmerie, délivrer Daguin et enlever le sous-préfet et les gendarmes. Ils avaient déjà donné un commencement d'exécution à leur projet, et pendant que les gendarmes étaient occupés à leur service au conseil, ils se présentaient tous trois à la caserne et réclamaient Daguin, en criant qu'ils démoliraient plutôt la gendarmerie que de quitter Rougé sans avoir leur camarade.

M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction et M. le lieutenant de gendarmerie se sont transportés à Rougé dès le 12, et ont commencé une enquête sévère que l'indignation publique réclame du reste avec énergie. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Cet événement a causé la plus vive et la plus pénible émotion dans le pays. Il a surtout attristé les habitants de Rougé d'ordinaire si calmes et si modérés.

La ville de Caen vient d'être péniblement impressionnée par une mort terrible, qui a jeté l'effroi dans la population.

M. Laboureau, premier comique du théâtre, est mort lundi matin à huit heures. Il y a quelques semaines, en quittant Paris, M. Laboureau avait été mordu par son chien. Il n'avait pas attaché d'importance à cette blessure; mais dimanche les premiers symptômes de la rage se manifestèrent, et le malheureux artiste expirait au milieu d'épouvantables souffrances, en cherchant à mordre les personnes qui le soignaient.

Tribunaux.

Tribunal civil de Lille. — Enterrement civil. — Intervention des père et mère de la défunte contre le mari. — Défense de procéder à l'enterrement civil.

Le mari a-t-il seul le droit de faire enterrement sa femme comme bon lui semble, ou, au contraire, ce droit est-il subordonné d'abord aux habitudes, aux croyances de la défunte, et ensuite à l'agrément de la famille? Telle est l'intéressante question soumise à M. le président du tribunal civil de Lille, en son audience des référés.

Dans l'espèce, il s'agissait d'une dame Trannoy dont la conscience, disait-on, avait toujours été violente par le mari. A son lit de mort, cette dame demanda un prêtre: le mari refusa; quelques jours après, elle mourut, et M. Trannoy annonçait son intention de faire enterrement civil sa femme.

La famille de cette dernière s'y opposa et une assignation en référé fut donnée au mari pour voir dire qu'il serait procédé aux funérailles de la défunte conformément à ses croyances et au désir qu'elle avait exprimé.

M. le président a rendu une ordonnance aux termes de laquelle, attendu que la puissance maritale ne donne aucun pouvoir au mari en ce qui concerne les croyances et pratiques religieuses de sa femme, que d'ailleurs le décès de celle-ci a mis fin à sa puissance: la famille était autorisée à faire procéder à l'enterrement de la dame Trannoy avec le concours d'un ministre du culte catholique.

Faits divers.

EXPLOSION A SAINT-DENIS.

Hier matin, vers six heures et demie, une explosion violente a eu lieu dans l'usine de produits tinctoriaux dirigée par M. Poirier, à Saint-Denis, n° 44, rue des Poissonniers, au moment où les ouvriers venaient de se mettre au travail; une chaudière contenant de l'éther soumis à une haute température a éclaté.

La détonation a été d'autant plus forte, que les vapeurs de ce liquide étaient soumises à une grande pression.

Des trois ouvriers qui se trouvaient dans le bâtiment où la chaudière était située, l'un a eu le corps entièrement carbonisé, le second est mort peu de temps après avoir été transporté à l'hôpital. Le troisième, qui a été atteint aux reins, est dans un état désespéré.

Il était formellement interdit d'approcher aucune lumière du produit en préparation avant l'inspection des chimistes de l'établissement qui avait lieu habituellement à huit heures.

On suppose que les ouvriers ont enfreint cette consigne, soit que l'un d'eux ait allumé une pipe, soit, suivant une autre version, qu'il soit entré avec une lanterne mal close.

Parmi les autres ouvriers qui étaient occupés dans les bâtisses voisines, un a été assez grièvement blessé; une quinzaine ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Les pertes sont relativement peu considérables. Quatre constructions légères ont été entièrement détruites; les autres n'ont eu que leur vitrage et leur toiture endommagés. Les produits fabriqués ont été préservés. Les maisons du voisinage et la gare ont eu pareillement leur vitrage et leur toiture détériorés.

Un habitant écrit au sujet de cette catastrophe:

L'explosion a été effroyable et s'est fait sentir avec force à cinq ou six kilomètres dans la campagne.

Qu'on en juge par ce fait:

A Aubervilliers, tout près de l'église de Notre-Dame des Vertus, la secousse a été telle qu'il y a eu dans le salon du presbytère trois grandes vitres brisées, sans autre accident. Or ce presbytère est situé à trois ou quatre kilomètres du lieu de l'explosion.

Les dévouements n'ont pas fait défaut dans cette terrible matinée.

Les dames de charité de Saint-Denis sont accourues en toute hâte pour donner des secours aux victimes, tandis que les prêtres de Saint-Denis, de Notre-Dame des Vertus et des autres paroisses environnantes prodiguaient les soins spirituels et les consolations de la foi aux blessés et aux mourants. Plusieurs de ceux-ci ont reçu avec reconnaissance des médailles indulgenciées de la sainte Vierge qu'ils baisaient avec amour et confiance.

Nous ne saurions signaler tous les dévouements....

Tous les journaux de province constatent que le mauvais temps est général. Jeudi dernier, la grêle est tombée à Nice en telle abondance que, dans plusieurs quartiers, on a dû l'enlever à la pelle devant la porte des magasins. Cette grêle a aussi atteint la banlieue de Nice, et les oliviers ont, dit-on, particulièrement souffert.

A Marseille, le froid est intense et le vent souffle presque continuellement. Mémetemps à Montpellier.

A Toulouse, la neige a fait également son apparition. Plus près des Pyrénées, elle a atteint plusieurs centimètres d'épaisseur. Il en est aussi tombé sur plusieurs points de la Gironde, et l'*Union de la Réole* dit que jeudi dernier les flocons blancs étaient, pendant un moment, si gros que, de mémoire d'homme, on n'en avait vu de pareils.

Tous les sommets alpestres du Dauphiné ont revêtu leur manteau d'hiver. Dans toute la vallée du Rhône, la bise est glaciale, et secoue si fort les arbres, que ceux-ci ont perdu leurs dernières feuilles.

A Lyon, il a neigé pendant toute la nuit de samedi à dimanche; le matin, les toits et les arbres étaient couverts de neige; depuis, le temps est resté froid et humide, mais la neige a disparu. Il est tombé très-peu de neige dans la Bourgogne; en revanche, les Vosges et les Ardennes en sont couvertes.

Dans le Nord, il n'a presque pas cessé de pleuvoir pendant ces derniers jours.

A l'Ouest, sur les côtes de la Bretagne, on signale de grands vents. Dans beaucoup d'endroits, les pêcheurs n'ont pu aller à la mer pendant deux jours.

Le *Mont-Blanc* raconte que lundi dernier quelques désordres ont signalé à Annecy la révision du contingent de l'armée territoriale.

Grâce au vin blanc, dit notre confrère, les têtes étaient un peu échauffées et l'animation était très-grande dans les rues de la ville. Dans l'après-midi, un des « conscrits », le sieur Joseph Calloud, mécanicien, âgé de 35 ans, qui se faisait remarquer parmi les plus ivres, faisait un tel tapage dans la salle des séances que, après l'avoir exhorté plusieurs fois à se taire et à sortir, les gendarmes de service durent l'arrêter et le conduire au poste.

Livrogne opposait une vive résistance et il se faisait traîner par les gendarmes qu'il insultait et dont il arrachait les aiguillettes.

Arrivés sur la place Saint-Maurice, un rassemblement d'environ trois cents personnes s'était formé autour du groupe, qui ne pouvait plus avancer. Quelques individus, plus ou moins avinés, s'avisèrent alors de prendre parti pour Calloud, ils se ruèrent sur les gendarmes en poussant le cri habituel des émeutiers: « Enlevons-les! » et cherchant à leur arracher leur prisonnier.

Celui-ci, encouragé par l'attitude de la bande qui l'entourait, redoubla sa résistance. Bientôt les gendarmes allaient être débordés et obligés de faire usage de leurs armes, lorsque trois caporaux et deux soldats du 30^e qui passaient, vinrent à leur appel leur prêter main-forte. Ces derniers, le sabre à la main, firent le vide autour des gendarmes et du prisonnier, et les escortèrent jusqu'à la caserne de Saint-Dominique, sans s'émouvoir des cris et des menaces de la foule. Toutefois, force ne serait pas encore restée aux agents de l'autorité si le poste de la caserne n'était accouru en croisant la baïonnette contre la bande avinée. Cette interven-

tion permit aux gendarmes d'arrêter immédiatement trois des plus exaltés.

INCENDIE D'UN WAGON.

Le 13 courant, vers sept heures 1/2 du soir, le chef de gare d'Evron aperçut une grande clarté vers le passage à niveau Launay-Cochin, territoire de la commune d'Evron, à environ 4,500 mètres de la gare. Comme c'était l'heure de l'arrivée du train de marchandises n° 255, ce fonctionnaire pensa que le feu était à quelques wagons du train; mais presque au même moment, le nommé Cauret, mécanicien, arrive avec sa machine et trois wagons. Il apprit alors au chef de gare que le feu était à un wagon chargé de coton.

Celui-ci se porta immédiatement avec tous les employés de la gare au passage à niveau de Launay-Cochin, où il trouva le wagon K, n° 523, tout en feu. Le chef de train, le nommé Darcisse, l'avait fait éloigner du train. On s'empassa d'enlever le coton du wagon incendié; mais, malgré toute la célérité qui fut mise à ce travail, on n'en put sauver que 78 kil. sur 2,400.

Le wagon a été complètement brûlé; la ferrure seule reste intacte.

Les dégâts causés par ce sinistre sont estimés, pour le wagon, à 1,200 fr.; 2,400 kilog. de coton filé, à 3 fr. le kilog., 7,200 fr. Total de la perte, 8,400 fr.

Ce coton venait de la gare de Clamontfort à destination de Laval. On ne peut s'expliquer la cause de l'incendie. De grands malheurs auraient pu survenir, car il y avait à l'arrière du train un wagon chargé de pétrole.

Dans les derniers jours du mois dernier, un superbe steamer sortait du port du Havre faisant voile pour l'Amérique du Sud. — Ce bâtiment portait une troupe d'opéra destinée à la Nouvelle-Orléans. — Au deuxième jour de traversée, cinq chanteurs se trouvaient réunis sur le pont et filaient des sons en manière d'essai.

O Mathilde, idole de mon âme!...
dit le premier chanteur;

Rachel, quand du Seigneur...
répliqua le second.

Amis, la matinée est belle...
Il est à toi, ce prix de ton courage!
Asile héréditaire...

s'écrièrent les trois autres chanteurs.
— Qu'est-ce à dire? cinq ténors dans la troupe!

Furieux, les chanteurs apostrophent avec véhémence l'impresario!

— C'est une infamie, une trahison. Vous m'avez juré que je serais le seul ténor engagé.

— Messieurs, calmez-vous, répond le directeur; comptez sur ma loyauté et sachez bien une chose; dans les huit premiers jours de votre installation à la Nouvelle-Orléans, deux d'entre vous seront morts de la fièvre jaune, deux autres mourront dans le cours des répétitions, celui qui survivra sera mon ténor en chef et sans partage. *Je lui en donne ma parole d'honneur.*

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 19 novembre, à l'Agence Havas:

Le conseil des ministres s'est occupé hier de la question des lois constitutionnelles et d'un message présidentiel.

Les termes du message ne sont pas arrêtés. Ils ne le seront, selon toute probabilité, qu'après les élections municipales, dont le résultat peut avoir dans la politique un sérieux contre-coup.

Quant aux lois constitutionnelles, le gouvernement, s'en rapportant à l'engagement pris par l'Assemblée d'aborder leur discussion, s'attend et se prépare à ce débat pour être prêt à donner son avis sur les questions qu'il soulèvera.

D'après des bruits autorisés, l'on croit que le ministère, tout en désirant l'organisation du septennat, incline à penser que c'est là une œuvre parlementaire, qui regarde surtout la Chambre; qu'à elle il appartient de juger les difficultés qu'elle peut faire naître; que, quant à lui, il a sa charge l'administration du septennat; qu'il doit s'occuper surtout de cette mission, et que son existence ne saurait être menacée sur les questions relatives à l'organisation du septennat.

Pour les articles non signés: P. Godzy.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.

Lundi 23 novembre 1874.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. ÉMILE MARCK, premier rôle du théâtre de l'Odéon.

Immense succès.

NOS BONS VILLAGEOIS

Pièce en 5 actes, à grand spectacle, de Victorien Sardou.

M. MARCK remplira le rôle du colonel de Villepreux.

Mise en scène du théâtre d'Angers; figuration complète; musique des sapeurs-pompiers de Bouzy-le-Tétu.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 93^e fascicule, RUB à SAN, est en vente.

Un livre qui sera bientôt dans toutes les mains, c'est *L'Art de connaître et de réparer soi-même les Montres et les Pendules*. Tout ce qu'il faut savoir pour acheter, conduire, régler et réparer les pièces d'horlogerie, est enseigné avec une clarté parfaite: un enfant peut comprendre et exécuter.

Pour recevoir cet ouvrage franco, adresser 1 fr. en timbres-poste au Directeur de la fabrique *l'Alliance horlogère*, à Pontarlier (Doubs).

NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.300 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WIL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le doc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49.842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes et nausées. — N° 46.270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49.522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62.915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruelle-

ment et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. **MONASSIER, curé.**

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 5 fr. 50 c.; de 10 fr. 50 c. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BRESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Departs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Departs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	61	47	07	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	682	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	443	75	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	88	25		Crédit Mobilier.	385			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685		2 50
4 % jouissance 22 septembre.	78			Crédit foncier d'Autriche.	545			Société autrichienne, j. janv.	681	25	3 75
5 % Emprunt 1871.	97	95		Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	332	50	5	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	222	50		Est, jouissance nov.	505		50	Orléans.	299		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	435			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	876	25	4 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	294	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	478	75	2 50	Midi, jouissance juillet.	540		1 25	Est.	392	50	
— 1865, 4 %.	302			Nord, jouissance juillet.	1070		5	Nord.	304	50	
— 1869, 3 % l. payé.	275			Orléans, jouissance octobre.	850			Ouest.	291		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	392			Ouest, jouissance juillet, 65.	552	50	2 50	Midi.	293	50	
Banque de France, j. juillet.	545			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes.	261	50	
Comptoir d'escompte, j. aodt.	470			Compagnie parisienne du Gaz.	777	50	1 25	Vendée.	244		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	245			Société Immobilière, j. janv.	53	75	1 25	Canal de Suez.	480		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	832	50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	220						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
9 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
6 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi.

Quatre morceaux de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur, contenant ensemble 71 ares. S'adresser à M^{me} PORVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 décembre 1874, à midi.

Trente-trois ares, vigne, aux Galmoises; douze ares, vigne, au Perreau; douze ares, vigne, aux Landes, commune de Saumur. S'adresser à M^e CLOUARD. (581)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, En l'étude de M^e GALBRUN, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi précis,

UN BEL ÉTABLISSEMENT DE **FOURS A CHAUX**

Situé près de Montreuil-Bellay. Contenant deux fours, une carrière de pierre calcaire, maisons d'habitation et servitudes. S'adresser à M^e GALBRUN, notaire. (582)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 novembre 1874, à midi, En l'étude, DE PLUSIEURS PARCELLES DE **TERRES, VIGNES ET BOIS**

Sises commune de Souzay. Contenant en totalité trois hectares quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares, et appartenant à M^{me} Fouquet et à M^{me} veuve Champneuf. Pour le détail des parcelles, voir les placards affichés. S'adresser au notaire. (571)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS, UN JARDIN

Situé à Saumur, place du Champ-de-Foire, Contenant 10 ares 75 centiares, entouré de murs de trois côtés, joignant M. Ollivier de Laleu, M. Harraut, M. Loiseau, une rue nouvelle et le Champ-de-Foire. S'adresser à M. ROBIN, à Terrefort, ou à M^e CLOUARD, notaire. (514)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire, Le dimanche 29 novembre 1874, à une heure de l'après-midi,

UNE MAISON

Comprenant quatre chambres et un grenier, avec cour et jardin, au Petit-Puy, commune de Saumur, joignant la route, M. Grauger et M. Latreille, et appartenant à M. Picard, plâtrier. Fermage annuel: 225 francs; mise à prix: 1,200 francs. (565)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 novembre 1874, à midi, En l'étude, DE PLUSIEURS PARCELLES DE **TERRES, VIGNES ET BOIS**

Sises commune de Souzay. Contenant en totalité trois hectares quatre-vingt-quatorze ares trente-quatre centiares, et appartenant à M^{me} Fouquet et à M^{me} veuve Champneuf. Pour le détail des parcelles, voir les placards affichés. S'adresser au notaire. (571)

MOULINS A VENDRE

A proximité du chemin de fer, Par suite de licitation.

L'un situé à Bourgueil, dit le moulin de la Planche, à 4 paires de meules, avec maison de maître, habitation de meunier, vastes bâtiments d'exploitation, grand jardin. Revenu, 2,000 francs. — Mise à prix, 25,000 francs.

L'autre sis près Langeais, dit le moulin de Varenne, à 2 paires de meules, avec 2 hectares de terre et prés. Revenu, 630 francs. — Mise à prix, 7,000 francs.

Très-belles chutes d'eau sur d'excellentes rivières. Une seule enchère adjugera. Grandes facilités de paiement. L'adjudication aura lieu: Pour le premier moulin, à Bourgueil, en l'étude de M^e GIRAULT, le 6 décembre 1874; Et, pour le deuxième moulin, à Langeais, en l'étude de M^e BIEMANT, le 15 décembre 1874. (557)

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN PLÂTRIER.

Rue d'Orléans, à Saumur. A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame. S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent). Écrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imprimerie P. GODET.

AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (575)

AVIS.

M. ANTOINE CLAVEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chacé, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame LOUISA LEQUIPE, sa femme. (574)

Mercerie, Rubanerie, Ganterie, Bonneterie.

SARGET-GIRAULT

5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR.

Grand assortiment de laines à tricoter (ce qui se fait de plus beau), rayées, bleu ponceau, solferino, et un très-joli choix de nuances nouvelles, la pelote de 50 grammes... f. 75 c.
Laine moussé, la pelote de 25 grammes... 30
Ruban failli noir, pure soie, largeur 58 millimètres, le mètre... 65
Ruban noir pour ceintures et ruban blanc pour ceintures de mariées, qualité cuite, très-brillante, largeur 18 centimètres, le mètre... 2 95
Fil Brock et fil à la tête de cheval, J. T. P. F., la boîte de 12 bobines, 6 fr. 40 c.; la bobine de 500 yards... 55
Foulards blancs brochés, tout soie, 45 centimètres carrés (belle qualité)... 95
Foulards blancs brochés, tout soie, 70 centimètres carrés (belle qualité)... 2 45
Cravates Lavallière, Surah, unies et fantaisie... 1 45
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon... 1 39
Eau de Cologne de Jean-Marie Farina, le flacon... 1 40
Lait d'Iris, L. T. Pivert, le flacon... 1 90
Eau de Lubin, le flacon... 2 40
Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 francs... 2 40
Dépôt de l'huile de la Providence, distinguée des autres huiles par son incontestable supériorité, due à ses qualités hygiéniques et bienfaisantes: le flacon, 1 fr. 20; le 1/2 flacon, 60 centimes. (584)

GUÉRISON INSTANTANÉE
ANTHÉRALGIEUE ALBÉRIE
PRODIGES VEGETARIENS
MICHÉRY PHARMACIEN
PARIS

NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
(non gastrales) névralgies (de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées).

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco des prospectus, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvant, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'acheteur a choisi le meilleur mode de COFFRE VITRÉ ou LAISSANT CHEZ LE MARCHAND, et de ce produit des flacons destinés à guérir instantanément dans les cas suivants: — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacie Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)